



Le Maire de Poisat

Poisat, le 22 juin 2022

Le conseil municipal de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni selon les dispositions gouvernementales en vigueur liées aux conditions sanitaires, le lundi 20 juin 2022, à 19 heures, en mairie, salle du conseil.

Étaient présents : M. Ludovic BUSTOS, M. Hervé FANTON, Mme Isabelle PIGEON, M. Grégory GABREL, Mme Gwenaëlle GUERS, M. Jean-Philippe DI GENNARO, Mme Marie-Pierre MOUTRILLE, M. Romuald VIANDE ; M. Patrice TORNATORE, M. Florent HOLLENDER, M. Frédéric FRÉVOL ; Mme Sarah BENALLOU, M. Frédéric LAGUT, Mme Catherine RICUPERO, M. Alain-Patrick FAUCONNET ;

Absents : Mme Zohra ABDICHE ; Mme Sandrine MENDUNI ; Mme Nathalie LOMBARDO ; Mme Carol GAUD ;

Pouvoirs : De Mme Zohra ABDICHE à M. Grégory GABREL ;  
De Mme Sandrine MENDUNI à Mme Marie Pierre MOUTRILLE ;  
De Mme Nathalie LOMBARDO à M. Ludovic BUSTOS  
De Mme Carol GAUD à Mme Isabelle PIGEON ;

Secrétaire de séance : Mme Marie-Pierre MOUTRILLE ;

Le compte rendu du conseil municipal du 9 mai 2022 n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité des membres présents.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

### **INTERCOMMUNALITÉ**

Présentée par Mme Isabelle PIGEON et M. Ludovic BUSTOS, la signature d'une convention de création d'un service unifié « Relais Petite Enfance » entre les communes d'Eybens, Bresson et Poisat. Cet outil de mutualisation permettra de mettre en commun les moyens humains et financiers des communes pour mener à bien les objectifs fixés dans la Convention Territoriale Globale. Notamment, l'accompagnement des familles en recherche d'un mode d'accueil et l'organisation de temps avec les assistantes maternelles poisatières.

### **FINANCES**

Présentée par M. Ludovic BUSTOS, l'abrogation de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette taxe ne concernait sur la commune, qu'un panneau publicitaire qui a été déposé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Présentée par M. Grégory GABREL, l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2022 selon le tableau ci-dessous :

#### ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS

MPT, Maison Pour Tous	4 000 €
-----------------------	---------

#### ASSOCIATIONS SPORTIVES

Amicale Club de Poisat (football)	3 000 €
Basket Ball Club Eybens Poisat	1 000 €

#### POLITIQUE ÉDUCATIVE

Présentée par Mme Isabelle PIGEON et M. Ludovic BUSTOS, la signature d'une convention de partenariat entre la commune de Poisat et l'association les FRANCAS de l'Isère pour une mission d'assistance et d'aide à la mise en œuvre de la politique éducative de la commune. Le montant de cette convention s'élève à 62 846€ pour la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Madame PIGEON, en tant qu'administratrice des Francas de l'Isère, ne pouvant prendre part au vote, n'a pas participé au vote et le pouvoir de Mme GAUD qu'elle détenait n'a pas été comptabilisé.

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Présentées par M. Ludovic BUSTOS, les nouvelles modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants. Une réforme des règles de publicité prévoit qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, la publicité des actes pris par la collectivité se fasse par voie électronique.

#### MARCHES PUBLICS

Présentée par M. Ludovic BUSTOS, l'attribution du marché entretien des locaux communaux à l'entreprise SINE ENTRETIEN qui a obtenu une note de 91.46/100. Ce marché est conclu pour une durée d'un an, renouvelable trois fois et pour un montant maximum de 210 000 € HT sur la durée totale du marché ;

#### INFORMATIONS

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a informé les membres du conseil de :

- La suppression de la régie d'avances du centre de loisirs. Ainsi la régisseuse titulaire et les mandataires sont libérées de leurs fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,  
Ludovic BUSTOS